

## REPONSES

---

**La mort de M. de Berthier** (VII, pp. 128, 155 ; IX, pp. 32, 56, 273, 310).  
—Où et quand est mort M. de Berthier, officier au régiment de Carigan et premier seigneur de Berthier-en-haut et Berthier-en-bas ? Voilà une question qui nous a été faite plusieurs fois.

Mgr Tanguay, dans son "Dictionnaire généalogique", ne nous donne pas la date de la mort de M. de Berthier. M. l'abbé Moreau, dans son "Précis de l'histoire de la Seigneurie, de la Paroisse et du Comté de Berthier", écrit :

" M. de Berthier, né en 1638, vivait encore au mariage de son fils, en 1702, et même en 1708, où il eut quelques démêlées avec ess censitaires, à propos de la commune de l'île Randin ; mais on croit qu'il retourna mourir en France, vu que l'on ne retrouve nulle part l'acte de sépulture." D'autre part, MM. Raudot, père et fils, écrivaient au ministre, à l'automne de 1709 : "La dame de Lajemmerais est entièrement dénuée de tout et chargée de six enfants. Nous vous supplions de vouloir bien lui accorder la pension du sieur Berthier, qui se trouve vacante par sa mort."

Donc, M. de Berthier est mort à la fin de 1708, ou avant l'automne de 1709. C'est tout ce qu'on pouvait affirmer.

L'ordonnance suivante de l'intendant Raudot, qui a jusqu'ici échappé à l'attention des chercheurs, établit que M. de Berthier décéda dans sa seigneurie de Berthier-en-bas en décembre 1708 :

" Jacques Raudot, etc.

"La dame de Villemur nous ayant exposé qu'ayant pris le deceds du sr Berthier dont elle est donnat. par acte passée par-devant Chambalon nore. le 13 juin 1703 insinuée le 9 novembre de la mesme année elle désirerait faire faire inventaire de tous les meubles, effets et papiers délaissés par le d. sr. de Berthier et ce le plus tost que faire ce pourra afin qu'on ne puisse rien reprocher et comme il ny a aucun officier de justice dans la seigneurie de Berthier OU IL EST DECEDDE et qu'aucun officier de cette ville ne voudroit y aller presentement a cause de la difficulté des chemins et que sy elle attendait le tems qu'on y put aller cela donnerait occasion de faire quelque divertissement des dits meubles et papiers, elle nous demande qu'il nous plaise commettre deux habitants de la d. seigneurie lesquels en presence du sr Plante curé du d. lieu feront inventaire et description des meubles effets et papiers restés après la mort du dit sr. de Berthier et d'ordonner que ce qui sera fait et signé par eux et par le d. sr. Plante curé validera comme si cela estait fait par des officiers de justice, veu le dit acte de donation au bas duquel est l'insinuation d'iceluy des 13 juillet et 9 ybre 1703.

" Nous commettons le dit sr Plante pour faire avec le nommé Lemieux Capne. de coste et tel autre habitant ql. voudra choisir pour faire l'in-